

## Cas CIRRNET (ID71054)

### « Remise de médicaments aux patients »

#### Cas similaires de la banque de données CIRRNET :

« Le patient téléphone pour dire qu'il a reçu dans son dossier un bref rapport de sortie d'un autre patient. En revanche, le sien n'y figure pas. Le patient se rend à l'hôpital et apporte le « faux » rapport de sortie et récupère le sien. »

« La patiente appelle de chez elle après sa sortie de l'hôpital. Elle a des médicaments contrefaits dans son sac marron (de deux personnes différentes). Elle est assez contrariée et se demande ce qui se serait passé si elle avait avalé ces faux médicaments. »

« Lors de la sortie, l'apixaban a été temporairement remplacé par l'énoxaparine et l'apixaban a été mis en pause. Comme dans le KISIM, la marque « mis en pause » figure en tout petit sous le médicament, ni le médecin de famille, ni les soins à domicile, ni le patient, qui a une très longue liste de médicaments, ne l'ont remarqué. »

« Sur les ordonnances de sortie, on oublie régulièrement de mentionner le Xarelto. Le patient n'a donc pas de prophylaxie de la thrombose à domicile. »

« L'après-midi du jour de la sortie, la première intervention de soins à domicile a eu lieu. Comme les soins à domicile s'étaient déjà occupés de la gestion des médicaments avant l'hospitalisation, on a remarqué que les médicaments précédents ne figuraient pas sur la liste. En outre, il a été remarqué que des médicaments avaient été remis à l'hôpital sans figurer sur la liste de sortie. Le lendemain, les collaborateurs des soins à domicile ont pu clarifier les ambiguïtés avec le médecin de famille et le client n'a subi aucun préjudice. »

« Dans le rapport de sortie, le traitement définitivement arrêté pendant l'hospitalisation, qui avait provoqué un effet secondaire, a été réintroduit par erreur et également prescrit dans le plan thérapeutique et l'ordonnance générés automatiquement, de sorte que la patiente a reçu à nouveau ce médicament par erreur. Après en avoir informé le médecin de famille, l'erreur a été corrigée et bien que la patiente ait repris son traitement, aucun dommage n'est survenu. »